

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - 36425 - 2019 B 06386 - 851 775 304 - A ELEC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2021

cerfa

N° 11084*22

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

18 NOV. 2025

36425

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	20/06/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
SIRET	
Adresse du principal établissement:	
Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	0	Bénéfice imposable à 28 %	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	241	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Lieu:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: M Anamul HAQUE GERANT	
prestataire:		Signature:	

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	1997
2	1998
3	1999
4	2000
5	2001
6	2002
7	2003
8	2004
9	2005
10	2006
11	2007
12	2008
13	2009
14	2010
15	2011
16	2012
17	2013
18	2014
19	2015
20	2016
21	2017
22	2018
23	2019
24	2020
25	2021
26	2022
27	2023
28	2024
29	2025
30	2026
31	2027
32	2028
33	2029
34	2030
35	2031
36	2032
37	2033
38	2034
39	2035
40	2036
41	2037
42	2038
43	2039
44	2040
45	2041
46	2042
47	2043
48	2044
49	2045
50	2046
51	2047
52	2048
53	2049
54	2050
55	2051
56	2052
57	2053
58	2054
59	2055
60	2056
61	2057
62	2058
63	2059
64	2060
65	2061
66	2062
67	2063
68	2064
69	2065
70	2066
71	2067
72	2068
73	2069
74	2070
75	2071
76	2072
77	2073
78	2074
79	2075
80	2076
81	2077
82	2078
83	2079
84	2080
85	2081
86	2082
87	2083
88	2084
89	2085
90	2086
91	2087
92	2088
93	2089
94	2090
95	2091
96	2092
97	2093
98	2094
99	2095
100	2096
101	2097
102	2098
103	2099
104	2100
105	2101
106	2102
107	2103
108	2104
109	2105
110	2106
111	2107
112	2108
113	2109
114	2110
115	2111
116	2112
117	2113
118	2114
119	2115
120	2116
121	2117
122	2118
123	2119
124	2120
125	2121
126	2122
127	2123
128	2124
129	2125
130	2126
131	2127
132	2128
133	2129
134	2130
135	2131
136	2132
137	2133
138	2134
139	2135
140	2136
141	2137
142	2138
143	2139
144	2140
145	2141
146	2142
147	2143
148	2144
149	2145
150	2146
151	2147
152	2148
153	2149
154	2150
155	2151
156	2152
157	2153
158	2154
159	2155

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

1. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
			:				
			:				
			:				
			:				

J	DIVERS
---	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION.

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG-TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les SN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A ELEC		Néant ☒		
Adresse de l'entreprise		8 AV HENRI BARBUSSE		93000 BOBIGNY		
SIRET 8 5 1 7 7 5 3 0 4 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 31 12 2020		
ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions	
				1	2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098			
Total général (I + II)			110	112		
PASSIF					Exercice N NET	
					1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136	
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	690)	172
	Produits constatés d'avance				174	
	Total III				176	
Total général (I + II + III)					180	
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant: A ELEC

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
Total I				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités			
Charges constatées d'avance				
Total II				
Total général (I + II)				
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice			
	Provisions réglementées			
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes			
Produits constatés d'avance				
Total III				
Total général (I + II + III)				

[illegible]

②

COMpte de Résultat Simplifié de l'exercice (en lste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A ELEC		Néant ☒		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	
Produits financiers (III)		280					294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) ¹	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

[illegible]

2033-B-SD

EXTENSION 2

Libellé

Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A ELEC

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D' EXPLOITATIO	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et-en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		
CHARGES D' EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

1

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise SARL A ELEC										Néant ☒	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480		482		484		486											
		TOTAL		490		492		494		496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
										Court terme *		Long terme									
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
Total		578		580		582		584		586		581		587		589					
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590		583		594		595							
		TOTAL						596		585		597		599							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 b/s JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A ELEC			Néant ☒		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996		
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380			
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A ELEC		Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	202 090	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

1. The first part of the document is a list of names and their corresponding addresses.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 1 7 7 5 3 0 4

Dénomination de l'entreprise A ELEC

Adresse (voie) 8 AV HENRI BARBUSSE

Code postal 9 3 0 0 0

Ville BOBIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

⑦

Filiales et participations

DGFiP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le 2 0 0 6 2 0 1 9

SIREN 8 5 1 7 7 5 3 0 4

Dénomination de l'entreprise A ELEC

Adresse (voie) 8 AV HENRI BARBUSSE

Code postal 9 3 0 0 0

Ville BOBIGNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	851775304
Désignation du déclarant	A ELEC 8 AV HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY
Code activité NAF	4321A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☒ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert-Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	20/06/2019
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2019
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304

N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DU 15 Septembre 2020

Messieurs les associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION – METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et de décret du 29 novembre 1983,

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

La société a enregistré les résultats suivants :

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION :

Chiffre d'affaires de l'exercice	0 00000 € 00
Valeur ajoutée	0 00000 € 00
Excédent brut d'exploitation	0 00000 € 00
Résultat d'exploitation	0 00000 € 00
Résultat courant	0 00000 € 00
RESULTAT NET	0 00000 € 00

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur significatif n'est signalé.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

La conjoncture reste difficile et la reprise se fait attendre.
Le premier semestre de l'exercice semble très conforme aux provisions.

AUTRES INFORMATIONS

La société n'a versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat Fiscal au regard de l'article 3-4 du CGI.

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets e résolution qui vous sont présentés.

Fait à Bobigny
Le 15/09/2020

Le Gérant

Monsieur HAQUE Anamul



SARL A ELEC

SARL au capital de 8 000.00 Euros

Siège social : 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

RCS BOBIGNY : 851 775 304
N° SIRET : 851 775 304 00013 APE : 4321A

PROCES VERBAL DE L 'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 15/09/2019

L'an deux mille dix neuf
Le 15 Septembre à 10 heures.

Les associés de la SARL A ELEC au capital de 8 000 Euros ayant émis 100 parts sociales de 80.00 Euros chacune.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur HAQUE ANAMUL gérant associés, présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président constate :

* Que sont présents :

[illegible]

* Que le total des parts présentées est de 100 Parts, soit de la moitié des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès- verbal devant être signé de tous les associés présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,

- Un double des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion.

Le président indique que le compte annuel, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqué aux associés au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

Puis, il li le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion.

Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les associés.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des associés après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire au **31 décembre 2019**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un neant de **0 00000 € 00** euros, déficit de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4ème RESOLUTION : DIVIDENDES VERSES

L'assemblée générale des associés prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5ème RESOLUTION : REINTEGRATION FISCALE

L'assemblée générale prend acte qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Monsieur HAQUE Amanul



